

Lire entre les lignes des accords commerciaux

L'exemple de la Zone de libre-échange des Amériques

France Bernier

Conseillère CSQ

À l'heure où le gouvernement canadien se présente comme le pays promoteur de la transparence dans les négociations commerciales, les organisations de la société civile et la population doivent développer des dons de clairvoyance pour lire dans les lignes de la main des négociateurs commerciaux afin de savoir vers quoi le gouvernement est en train de nous entraîner. Entre le discours et la réalité, il y a un monde que le premier s'évertue à camoufler.

L'éducation et la santé sont-elles exclues des accords commerciaux ?

Le gouvernement canadien affirme qu'« en ce qui a trait à des secteurs comme la santé, les services sociaux et l'enseignement public, la position du gouvernement a toujours été claire : ces secteurs ne sauraient en aucun cas faire l'objet d'une négociation¹ ». Cette déclaration pourrait en rassurer plus d'un, si, rapidement, on assimile enseignement public et éducation. Mais l'éducation n'est pas que du domaine de l'enseignement public. À tous les ordres d'enseignement, le secteur privé est présent. Quant à la formation professionnelle et à la formation continue, on assiste dans ce secteur à la présence de plus en plus importante d'établissements privés. Comment croire alors que l'éducation et la formation seront effectivement exclues des accords commerciaux ?

Une déclaration ministérielle ne peut nous en convaincre, pas plus qu'elle ne peut nous convaincre que la santé et les services sociaux ne sont pas en cause dans les négociations actuelles. Comment expliquer que des négocia-

tions ont cours sur la libéralisation des services financiers, dont les assurances font partie, sans penser que l'assurance maladie et l'assurance médicaments ne seraient pas en cause ? Le processus de privatisation en cours dans le domaine de la santé devrait justement

nous inquiéter, car il ouvre la porte à la marchandisation des services. Et qui dit marchandisation, dit ouverture aux marchés... internationaux. Tous les services privatisés pourraient potentiellement faire l'objet de négociations, sinon être considérés comme déjà inclus dans les accords commerciaux. Indiquons également qu'un éventuel chapitre sur les investissements (l'équivalent du chapitre 11 de l'ALENA) pourrait, le cas échéant, exercer des pressions vers la commercialisation des services de santé et des services sociaux. Rappelons que ce chapitre permet à toutes les entreprises étrangères de poursuivre un gouvernement si, à leur avis, la libre concurrence n'est pas garantie. Ce chapitre porte atteinte directement au pouvoir de légiférer des États et pourrait menacer les services de santé et sociaux que nous nous sommes collectivement donnés.

D'autres enjeux soulevés par la ZLEA

Le contenu de cet accord de commerce est construit sous le modèle d'une liste dite négative, c'est-à-dire que tout secteur d'activité pour être exclu de cet accord doit l'être nommément. À défaut de



STOCK/N. BLOUIN

En avril 2001, des dizaines de milliers de personnes ont manifesté à Québec pour dire NON à la ZLEA, lors du Sommet des Amériques.

quoi, il est considéré comme faisant partie des secteurs ouverts au commerce.

Par ailleurs, nous savons que le secteur des télécommunications fait partie des actuelles négociations. Il risque d'y avoir là des enjeux culturels dont on parle bien peu.

Des inquiétudes, des questions qui restent sans réponse.

Une consultation populaire sur la ZLEA

Le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), à l'instar de l'Alliance sociale continentale (ASC), a lancé en janvier dernier une large consultation populaire au sein de ses organismes membres, dont la CSQ. C'est lors de notre prochain congrès que sera entreprise la consultation sur la ZLEA dans nos rangs.

¹ <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/FTAA/ex-io-fr.asp#leader>